

## Maudave au pied du mur

Île Bourbon, le 30 août 1768 - Maudave au ministre

-----  
Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/2, n°63  
=====

A St Paul Isle de Bourbon ce 30 août 1768

Monseigneur,

En arrivant dans cette île, je trouve encore le vaisseau *la Paix* qui vous porte nos premières expéditions. J'ai pris la liberté de vous informer des dispositions préliminaires qui ont été arrêtées à l'Isle de France relativement à la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier. Souffrez que j'entre dans quelques détails qui me sont échappés et que je vous expose certaines idées qui me sont venues successivement : car je ne perds aucune occasion d'acquérir de nouvelles lumières et plus je vais en avant, plus je me confirme dans la ferme espérance de faire sous vos auspices quelque chose d'utile et de considérable.

Il a été convenu que je ne me transporterai à Madagascar que sous la forme d'un observateur. M. Dumas m'a confié un piquet de 50 hommes uniquement destiné à mon escorte. J'amène avec moi une vingtaine de personnes dont j'emploierai les plus éclairés à battre et reconnaître le pays. Je compte pousser mes recherches intérieures jusqu'à 80 lieues dans le Nord du Fort Dauphin, à peu près vers la rivière de *Mananzari*. C'est la partie de l'île la mieux cultivée et la mieux policée. C'est de là que les Noirs qui traitent avec nous à Foulepointe tirent tous les différents objets de leur négoce.

J'y laisserai vraisemblablement un petit détachement et des observateurs, avec le consentement et sous la sauvegarde des gens du pays. M. Dumas a trouvé bon que je confie le sort de cette expédition à M. de La Marche qui doit y passer l'hivernage et que je connais très capable de s'acquitter de cette commission dont le succès est important.

Aussitôt que je serai arrivé au Fort Dauphin, j'en reconnaîtrai moi-même tous les environs à 12 ou 15 lieues à la ronde. Je ferai inviter les chefs des palissades<sup>1</sup>, même les plus éloignés, de se rendre auprès de moi. Je conférerai avec eux. Je leur montrerai combien l'établissement que nous projetons de faire dans leur pays leur est avantageux. Je leur parlerai de la bonté avec laquelle le Roi leur offre sa protection et les ressources qu'ils tireront d'un commerce assidu avec ses sujets. Ils sont jaloux les uns des autres sur l'article des liaisons à former avec nous : car les chefs plus accrédités en veulent pour eux le profit. En leur représentant qu'il y en aura pour eux tous, ils nous aideront certainement de tous leurs moyens.

M. le chevalier de Grenier me joindra certainement au Fort Dauphin. Nous comparerons ses découvertes et les miennes, mais je compte beaucoup plus sur mes recherches méditerranées que sur ses observations nautiques : car je vous avoue, Monsieur le Duc, qu'il y a un point essentiel sur lequel je ne puis être de l'avis de M. Dumas. Sa vue principale est la découverte d'un port, et mon projet est de m'éloigner des parties de la côte où l'on en peut trouver un. Voici mes raisons. Si le hasard nous présente un bon port, les Anglais le trouveront comme nous. Ils ne manqueront pas de s'y établir, ou du moins, pour leur en ôter l'envi, il en coûterait de grandes sommes pour s'y établir puissamment, au lieu qu'en se jetant dans les terres et se fixant sur quelque rivière qui tombe à la mer, vers une plage simplement abordable pendant la belle saison, nous avons à peu près tout ce qu'il nous faut, puisque nous pourrions pendant une partie de l'année faire transporter sur les vaisseaux qui viendront y mouiller les fruits de notre travail et de notre industrie, et recevoir en échange les choses qui nous seront nécessaires.

Cependant, le principe de M. Dumas ne me donner aucune inquiétude. La côte de l'Est de Madagascar est assez connue pour que je puisse me flatter que les recherches de M. le chevalier de

---

<sup>1</sup> Palissade : village. (cases groupées à l'intérieure d'une palissade)

Grenier seront inutiles. On trouve dans cette partie plusieurs abris où l'on peut débarquer et rester mouillé pendant quelque temps, mais on n'y voit point de port.

Je prévois que l'établissement principal se fera sur la rivière de Mananzari ; que nous tiendrons un poste au Fort Dauphin et un à Foulepointe où quelques particuliers s'établiront pour y cultiver des objets utiles ; et que de l'établissement principal on s'étendra par la droite et par la gauche, toujours dans les terres vers les deux points de Foulepointe et du Fort Dauphin, sans négliger de se pousser en même temps vers le milieu de l'île, et comme nous serons dans sa partie la plus étroite, nous ne tarderons pas à gagner la côte de l'Ouest et à nous mêler avec les Arabes dont les progrès parmi ces peuples méritent notre attention, soit pour les arrêter, soit pour en profiter en prenant avec eux des liaisons de commerce.

Nous n'avons besoin, Monsieur le Duc, que de recevoir des Blancs et des marchandises de traite. Souffrez que je vous propose ici ce qui me paraît nécessaire dans ce rapport, et si vous avez la bonté de me l'accorder, je vous répons sur ma tête du succès de l'établissement.

J'ose même vous assurer que ce succès surpassera de bien loin votre attente et donnera une nouvelle face aux affaires de la nation dans les Indes.

Je compte être de retour à l'Isle de France tout au plus tard au 15 décembre prochain. Je vous supplie de donner attention aux époques. Je repartirai pour Madagascar en avril ou en mai, et j'arriverai en juin au lieu qui aura été choisi pour l'établissement principal. Je crois pouvoir me flatter d'amener de l'Isle de France 250 à 300 personnes et qu'il en viendra de Bourbon à peu près autant. Nous aurons donc une masse de cinq ou six cents Blancs. Je les camperai<sup>2</sup> et les ferai travailler tout de suite, aidés par les gens du pays auxquels je n'aurai pas grand-chose à donner mais qui certainement compteront sur mes promesses.

Vous recevrez cette lettre dans le commencement de décembre, et si par l'expédition de mars il vous plaît d'ordonner qu'on m'apporte 300 ouvriers ou gens de bonne volonté, armés et habillés uniformément et pour 500 mille francs de marchandises de traite, telles que fusils, poudre, balles, pierres, couteaux, miroirs et autres effets de cette sorte, desquelles vous aurez les notices. J'en retirerai les plus grands fruits.

Ces effets seront déposés dans le magasin du Roi à mon établissement. Ils n'en sortiront que pour être échangés contre les produits de l'île, et le Roi sera remboursé immédiatement de cette avance. Les ouvriers qui travailleront pour son compte seront payés de ces effets pendant le temps de leurs travaux. Ce temps ne sera pas long car je vous supplie de m'autoriser à leur donner congé à mesure qu'ils pourront travailler pour leur propre compte, et des 300 que je vous demande, plus de la moitié sera en état de subsister de son industrie six mois après l'arrivée.

Ainsi il résulte que les frais que je propose ne sont qu'une avance pure et simple qui rentrera infailliblement dans la caisse du Roi en valeur réelle et effective, et que par-dessus le marché, les ouvrages faits par ces ouvriers lui resteront en pur bénéfice. Ce calcul est très simple et vous ne tarderez pas à vous apercevoir que ce n'est pas une vaine spéculation.

Je recevrai donc ce secours parti de France en mars, à peu près en juillet ou en août. Il est à propos de le répéter à l'expédition de l'hiver de 1769 à 1770, c'est-à-dire depuis novembre de la première année jusqu'en mars de la seconde. L'emploi qui aura été fait du premier sera alors sous vos yeux et vous tranquillisera sur l'usage que je ferai du second. Mais je vous supplie de convenir qu'il est nécessaire que vous ayez la bonté de vous fier à moi pour ces deux envois et de les risquer sur la parole que j'ose vous donner, non seulement de vous en rendre un fidele compte, mais encore de les rembourser au Roi.

Voilà donc, d'après ma supposition, un million d'effets de traite et six cents Blancs que vous voudrez bien m'accorder à compter de décembre 1768 à mars 1770. Ces moyens me suffisent pour porter l'établissement au point de perfection et le mettre en état non seulement de se soutenir, mais encore de s'étendre par les produits d'un commerce égal et respectif. Daignez vous ressouvenir que nous nous trouverons au milieu d'un pays riche et peuplé dont nous serons les maîtres et que tout ce qu'on en peut tirer de propre au négoce passera nécessairement par mes mains.

---

<sup>2</sup> Camper. Dans le Dictionnaire de l'Académie française 1765 : *le général a campé son armée entre les montagnes*)

Je dois encore vous faire observer, Monsieur le Duc, que l'Isle de France n'est pas en état de me fournir le nombre de soldats qui me sont nécessaires et qu'il serait à propos que vous voulussiez bien y faire passer quelques compagnies de plus, afin que j'en puisse tirer deux cent cinquante à trois cents soldats, ce que je crois un nombre suffisant pour me tenir dans l'état où il convient que je sois.

Les moyens que je vous propose me paraissent capables de produire les plus grands fruits. Il me semble que vous pouvez me les procurer sans éclat, soit par les vaisseaux de la Compagnie, soit par l'envoi successif de deux ou trois flûtes du Roi, qui d'ailleurs vous sont nécessaires à l'Isle de France, si vous voulez du moins profiter des ressources de cette importante colonie, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'assurer dans un mémoire que M. de Bruny vous a remis.

Ces diverses demandes sont toutes fondées sur la nature des choses. Je n'ai pas l'esprit préoccupé de chimères et de visions. Je sens que je suis par vos bontés à la tête de la plus importante entreprise. La plénitude du succès dépend de ce que je prends la liberté de vous demander. Il est vrai qu'il n'y a rien à rabattre. Mais il n'est pas moins vrai que je ferai tout ce qui sera possible avec les secours que vous jugerez à propos de m'accorder ; et si vous ne m'en accordez aucuns, je n'en ferai pas moins ces mêmes efforts. Le succès en sera différent : car je vous promets tout avec ce que je vous demande. Je tiendrai moins en proportion des diminutions, de ce que je pourrai faire seul, si vous ne m'accordez rien du tout. Dans tous les cas, mon zèle, ma bonne volonté et ma fidélité sont des sentiments dont j'ose vous répondre.

Je vous supplie très humblement et très instamment, Monsieur le Duc, de prendre cette lettre en une particulière considération. Ne balancez pas, je vous en conjure, sur le parti que vous avez suivi, fiez-vous à ma probité et à mes bonnes intentions. J'ai l'intérêt le plus grand et le plus capital de vous contenter. Je vous engage ma vie et toutes mes espérances dans ce monde, de faire un établissement de la plus suprême importance. Si les moyens que je vous prie de me procurer me parviennent à peu près aux termes où je les souhaite, ayez la bonté de vous ressouvenir que ce n'est qu'une avance, et que cette avance rentrera dans la caisse du Roi, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, en valeur effective et réelle. Ajoutez à cela les avantages qui résulteront d'un établissement dont notre commerce retirera de si grands fruits et qui seront en quelque sorte l'intérêt du capital que vous aurez avancé, intérêt si supérieur à la première mise que je m'attends que vous n'hésitez pas à la risquer.

Vous savez que je dois être de retour à l'Isle de France dans le courant de novembre. Cette lettre ne précédera que de peu de temps les comptes que je vous rendrai de mes observations pendant mon voyage. Je m'assure que ces comptes ne démentiront en rien ce que je prends la liberté de vous promettre, mais je vous supplie d'observer qu'il est nécessaire que vous vous en rapportiez, non seulement à ma bonne foi, mais encore à ma manière de voir. Soyez certain que nous entreprenons une grande affaire, d'une exécution possible, pour ne pas dire facile, et que le succès couronnera nos espérances si vous n'abandonnez pas votre ouvrage dans le moment le plus intéressant.

Il vous plaira d'observer que les moyens que vous avez bien voulu me fournir seront consommés par la suite de l'opération actuelle. Nous travaillons à la seconde expédition sur d'autres moyens de crédit et d'industrie. Ainsi, ce que je prends la liberté de vous demander dans cette lettre sera, à proprement parler, le véritable fonds sur lequel nous opérerons en grand.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur le Duc, que M. Desforges ci-devant gouverneur de ces colonies et actuellement retiré sur les possessions dont il jouit ici, concourt de son crédit et de son influence qui peuvent tout dans cette île, au succès de vos vues relativement à l'établissement de Madagascar. Vous connaissez le mérite et l'ancienneté de ses services, et vous savez avec quel zèle et quelle probité il a administré pendant dix ans les affaires de la Compagnie des Indes. Il se propose de repasser en France. Je n'ai pas la présomption de vous le recommander, mais souffrez que je vous dise qu'il est de l'intérêt du Roi que des personnes si considérables dans ce pays, par de longues habitudes, par des services importants, par l'estime générale dont ils jouissent, soient distinguées et bien traitées. Vous ferez, en lui obtenant les grâces du Roi, un acte juste et bien placé. J'ose même dire que la satisfaction que cette colonie où il est adoré recevra de le savoir récompensé, produira un très bon effet, et que vous ne pouvez rien faire dans ce rapport de plus utile au service du Roi et de plus capable de transporter de joie et de reconnaissance les créoles de Bourbon et les honnêtes gens de l'Isle de France, que de procurer à M. Desforges un témoignage éclatant et public qui atteste le gré qu'on lui sait de sa conduite et de ses services. Il a été revêtu d'une patente de gouverneur des deux îles. Il a joui

d'un ordre du Roi qui mettait à ses ordres les brigadiers des armées de Sa Majesté. On vient d'élever M. Law à ce grade, et si vous me permettez de vous dire ma pensée, j'ose avancer que le bien du service exige qu'on procure à M. Desforges la même distinction. Je vous supplie très humblement de me pardonner la liberté que je prends, mon idée n'est pas d'être utile à M. Desforges, mais simplement de vous faire connaître que vous pouvez du même coup faire un acte de justice et de bienfaisance, et causer en même temps la joie la plus sincère à une île peuplée d'une race de braves et d'honnêtes gens. Ce que je prends la liberté de vous mander est un pur mouvement de ma conscience. Je n'ai point vu M. Desforges depuis mon retour. Je ne le verrai point puisque je pars. Il est malade chez lui dans les montagnes à onze lieues d'ici, mais j'ai cru devoir à la vérité et à mon zèle pour le service du Roi, ce que je viens de prendre la liberté de vous exposer.

Je suis dans ce quartier pour si peu de moment que je ne verrai point M. de Bellecombe, retenu à St Denis par des affaires indispensables, ainsi que M. de Crémont. Je dois pourtant vous observer qu'ils se portent l'un et l'autre avec beaucoup de soin et d'affection à faire les choses que je suis dans le cas de leur demander. Nous nous aboucherons à mon second passage, car je prendrai mieux mon temps pour avoir celui de conférer avec eux.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Modave

\* \* \*